



Challans Gois
Communauté

Les aides POUR

L'HABITAT



Édito

Chers habitants,

Challans Gois Communauté vous accompagne pour vous aider à trouver les solutions les plus adaptées à votre situation. Reconnu Espace Conseil France Rénov', le **Guichet unique de l'habitat** constitue votre point d'entrée pour vous informer sur les aides et les accompagnements disponibles pour vos projets, quels que soient vos revenus.

Rénovation énergétique, adaptation du logement pour favoriser le maintien à domicile, réhabilitation d'un logement dégradé ou indigne, installation de panneaux solaires, assainissement individuel, sécurisation de bien en zone inondable, valorisation d'un bien locatif... de nombreux dispositifs peuvent vous aider à concrétiser votre projet.

Challans Gois Communauté propose également des dispositifs spécifiques en faveur de l'accèsion à la propriété, du logement des jeunes et des actifs, ainsi que des seniors et des personnes en situation de handicap.

Les équipes de Challans Gois Communauté sont à votre écoute pour vous informer, conseiller, accompagner et orienter gratuitement, afin de construire avec vous une réponse personnalisée et adaptée à votre projet.

Bonne lecture !



Alexandre HUVET

Président de
Challans Gois Communauté



Jean-Luc MENUET

Vice-président en charge de
l'Aménagement du territoire

Sommaire

Guichet unique de l'habitat	3
Les étapes	4
Je valorise mon locatif	5
Je crée un logement locatif	6
Je réalise des travaux d'économie d'énergie	8
J'accède à la propriété	9
J'adapte mon logement	10
Je rénove mon logement dégradé	11
Je réhabilite un assainissement autonome	12
Je sécurise mon bien situé en zone inondable	13
Conseils techniques	14

Guichet unique DE L'HABITAT

Le Guichet unique de l'habitat de Challans Gois Communauté accompagne les propriétaires occupants, les accédants à la propriété et les propriétaires bailleurs dans leurs **projets d'accession**, de **rénovation énergétique**, d'**adaptation** ou de **création de logement**. Les locataires peuvent également être accompagnés dans leurs projets d'adaptation du logement.



CONTACTEZ-NOUS

Pour faciliter l'étude de votre demande, complétez le formulaire en scannant le QR code



*Vous serez recontacté(e)
dans un délai de 72 heures*



02 51 93 29 33

Accueil téléphonique tous les matins
du lundi au vendredi de 9h à 12h15.



guichethabitat@challansgois.fr

**Permanences gratuites et ouvertes à tous
sur rendez-vous.**



Les étapes

Je contacte
le Guichet unique
de l'habitat. Je suis
conseillé et orienté.

1

Je rencontre
un conseiller.

2

Visite de
mon logement.

3

Je réalise
mes travaux.

6



4

Je suis accompagné au
montage du dossier.
Mes demandes d'aides
sont déposées.

5

Je reçois les
accords de
subvention.

7

J'obtiens mes aides.



JE VALORISE MON LOCATIF

Aide à la rénovation
des logements locatifs à l'année



POUR QUI ?

Propriétaires bailleurs privés ou usagers.
Sans condition de revenus.



POUR QUOI ?

Rénovation d'un logement **de plus de 15 ans**,
qui sera loué en **résidence principale**.
Travaux de rénovation globale, de rénovation
énergétique...

Travaux réalisés par des professionnels RGE
(fourniture et pose des travaux relatifs à la
rénovation énergétique uniquement).*



QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à
3 000 € + 4 000 € de bonus de sortie de vacance,
cumulable avec les aides financières
des partenaires (ANAH, Conseil départemental
de la Vendée...).

CONSEILS FISCALITÉ

Propriétaire bailleur, bénéficiez d'un **accompagnement
gratuit sur la fiscalité** avec l'ADILe. Un rendez-vous
vous sera automatiquement proposé.



JE CRÉE UN LOCATIF POUR

Aide la création de logements
pour les saisonniers, apprentis, étudiants
et jeunes en insertion professionnelle
de moins de 30 ans.



POUR QUI ?

Propriétaires bailleurs, SCI, SAS, associations,
collectivités...)

Sans condition de revenus.



POUR QUOI ?

Réhabilitation, extension et aménagement
d'un logement existant, ou construction
d'un logement neuf.



QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à
2 000 € par logement en complément d'une
subvention du Conseil départemental de la Vendée.

*Cette aide est cumulable avec les subventions
proposées pour les propriétaires bailleurs.
(page 5 de ce guide).*



LES JEUNES OU LES SÉNIORS

Aide à la création de logements pour les séniors



POUR QUI ?

- Propriétaires occupants d'un logement à titre de résidence principale, bailleurs privés, SCI, SAS, associations.
- Propriétaires agréés par le département pour l'accueil familial.

Sans condition de revenus.



POUR QUOI ?

Deux programmes d'aides différents selon le degré d'autonomie de la personne accueillie :

1. Création d'habitat intergénérationnel ou solidaire pour séniors (+ de 60 ans, public autonome),
2. Accueil de personnes âgées ou handicapées par des familles d'accueil agréées (public non autonome)

Travaux éligibles : aménagement ou d'extension d'un logement existant ou construction d'un logement neuf.



QUELLE AIDE ?

1. Habitat intergénérationnel : aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **2 000 €** par logement, en complément d'une subvention du Conseil départemental de Vendée.
2. Famille d'accueil : aide de Challans Gois jusqu'à **1 200 €** par personne accueillie, en complément d'une subvention du Conseil départemental de Vendée.

*Cette aide est cumulable avec les subventions proposées pour les propriétaires bailleurs.
(page 5 de ce guide).*



JE RÉALISE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Aide à la rénovation
de résidence principale



POUR QUI ?

Propriétaires occupant leur résidence principale.
Logement de plus de 15 ans disposant d'une
étiquette énergétique E, F ou G, avant travaux.
Sur conditions spécifiques.



POUR QUOI ?

Travaux d'économie d'énergie d'ampleur :
isolation, chauffage, menuiseries, ventilation,
production d'eau chaude sanitaire.
*Travaux réalisés par des professionnels RGE**
(fourniture et pose).



QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à
3 000 € (2 500 € + un bonus de 500 € pour une
rénovation avec étiquette énergétique A ou B après
travaux), cumulable avec les aides financières des
partenaires : ANAH, Conseil départemental de la
Vendée...



*Reconnu garant de l'environnement



J'ACCÈDE À LA PROPRIÉTÉ

Aide en faveur de l'accèsion à la propriété « Ecopass »



POUR QUI ?

Ménages accédant à la propriété.

Logement ancien nécessitant une amélioration énergétique, destiné à la résidence principale.

Sous condition de ressources et de réalisation de travaux de rénovation énergétique d'ampleur.



POUR QUOI ?

Acquisition suivie de travaux d'amélioration énergétique d'un logement, réalisés sous 3 ans.

Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).



QUELLE AIDE ?

Aide de **3 000 €** : 1 500 € de Challans Gois Communauté en complément de 1 500 € du Conseil départemental de Vendée.

Cette aide est cumulable avec les subventions proposées pour la rénovation énergétique. (page 8 de ce guide).

Instruction des dossiers
par l'ADILE Vendée

02 51 44 78 78

J'ADAPTE MON LOGEMENT

Aide pour l'adaptation
à la perte d'autonomie



POUR QUI ?

Occupants de leur résidence principale
(propriétaire ou locataire)

Sous conditions

(ressources, âge ou reconnaissance handicap).



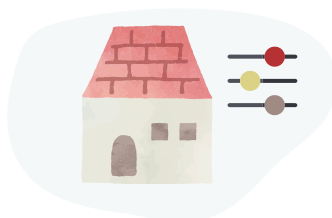
POUR QUOI ?

Travaux d'adaptation favorisant le maintien
à domicile des personnes en perte d'autonomie :
remplacement d'une baignoire par une douche
adaptée, installation d'un monte-escalier,
d'une rampe d'accès...



QUELLE AIDE ?

Aide forfaitaire de Challans Gois Communauté
de **1000 €** cumulable avec les aides financières
des partenaires (ANAH, Conseil départemental
de la Vendée, Caisses de retraite...).



JE RÉNOVE MON LOGEMENT DÉGRADÉ

Aide pour la lutte
contre l'habitat indigne



POUR QUI ?

Propriétaires occupants d'un logement
de + de 15 ans en résidence principale, copropriétés.

Sous conditions de ressources.



POUR QUOI ?

Travaux de rénovation globale d'un logement :
électricité, toiture, renforcement des fondations...

Travaux réalisés par des professionnels RGE
(fourniture et pose des travaux relatifs à la rénovation
énergétique uniquement).*



QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté de **4 000 €** (+
bonus de **500 €** pour une rénovation avec étiquette
énergétique A ou B après travaux), cumulable
avec les aides financières des partenaires : ANAH,
Conseil départemental de la Vendée...



*Reconnu garant de l'environnement

JE RÉHABILITE UN ASSAINISSEMENT AUTONOME



POUR QUI ?

Propriétaires d'habitation avec une installation d'assainissement autonome inférieure à 20 Équivalent Habitant, non conforme.

Date d'acquisition du logement avant 2011.



POUR QUOI ?

- Études (sol et filière).
- Travaux de mise en conformité.

Travaux réalisés par des professionnels agréés.



QUELLE AIDE ?

Aide de Challans Gois Communauté jusqu'à **6 000 €** cumulables avec les aides financières des partenaires (ANAH, Caisses de retraite...).

Service Assainissement

02 44 36 30 36

assainissement@challansgois.fr



JE SÉCURISE MON BIEN SITUÉ EN ZONE INONDABLE



POUR QUI ?

Propriétaires d'un bien situé dans une zone à risque (Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Saint-Gervais, Saint-Urbain).



POUR QUOI ?

- Diagnostic de vulnérabilité.
- Travaux de protection ou de mise en sécurité et de réduction des dommages aux habitations.



QUELLES AIDES ?

- Diagnostic financé par l'État, la Région Pays de Loire, le Département de la Vendée et Challans Gois Communauté.
- Pour les habitations : aide jusqu'à **80 %** des travaux de protection (**36 000 €** maximum par bien). Aide cumule avec les subventions pour la rénovation énergétique (page 8 de ce guide).

Service Cycle de l'eau

02 51 93 56 73

environnement@challansgois.fr

S'inscrire au
diagnostic
vulnérabilité



CONSEILS TECHNIQUES

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Vous cherchez à produire votre électricité, chauffage ou eau chaude pour réduire votre impact environnemental et vos factures d'énergie ?

Challans Gois Communauté vous propose des **permanences gratuites et personnalisées**, avec l'association d'énergies « Elise » pour vous conseiller dans votre projet de production d'énergies renouvelables : panneaux solaires, bois, géothermie...



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

- Conseil sur les solutions adaptées aux besoins du ménage
- Étude de la faisabilité technique et économique du projet
- Informations sur les aides au financement
- Aide sur les points de vigilance à anticiper avec l'installateur et le contenu des devis



ELISE,
association d'énergies
[https://dialogwatt-iframe.
mixeur.solutions](https://dialogwatt-iframe.mixeur.solutions)

Le collectif citoyen Sol'aire Côte de Lumière propose des **groupements d'achats de panneaux photovoltaïques** pour les particuliers adhérents permettant de bénéficier de tarifs d'achat réduits.



Sol'aire Côte de Lumière
www.solaire-cotedelumiere.com



ADILE

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

Les conseillers de l'ADILE apportent une information **gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Cette information vous permet de mieux connaître **vos droits, vos obligations** et les solutions adaptées à votre cas particulier. Vous serez ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge votre projet.

QUELLES INFORMATIONS POSSIBLES ?

- Le droit de la location
- L'accèsion à la propriété, des contrats (compromis, VEFA, CCMI) à son financement
- La fiscalité immobilière
- La copropriété



ADILE de Vendée

02 51 44 78 78
adil85.org

CAUE

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation ?

L'architecte conseil du CAUE est indépendant et **vous accompagne gratuitement** dans les différentes étapes de **votre projet**.

POURQUOI PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR MON PROJET ?

- S'assurer de la cohérence de votre projet avec les règles d'urbanisme, avant le dépôt du permis de construire
- Tenir compte de l'intégration de votre projet dans le paysage

CAUE de la Vendée

06 10 49 43 11 - 02 51 37 44 95
olivier.lapeyre@caue85.com

Ces organismes proposent des permanences régulières sur le territoire.

CONTACTEZ-LES POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS !



Ce guichet proposé par Challans Gois Communauté
est un service France Rénov'.



Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement
pour préparer et sécuriser votre projet : france-renov.gouv.fr



SERVICE HABITAT

16, rue du Parc de Pont-Habert - CS 50337- 85300 SALLERTAINE
02 51 93 29 33 - guichethabitat@challansgois.fr



Challans Gois
Communauté